

Réunion de présentation

Compte-rendu de réunion du 23 novembre 2021

Objet : **Angers - CP**
Opération de construction d'un établissement pénitentiaire de 850 places

Lieu de la réunion : Visio

Participants

Saint Barthélémy	Ville de Saint Barthélémy
	Maire
	Délégué à la sécurité
	Délégué à l'aménagement
APIJ	Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice
	Directeur de programme
	Chef de projet
CNDP	Commission Nationale du Débat Public
	Garant

Ordre du jour

- Accueil– tour de table des participants
- Présentation des études préalables
- Concertation publique
- Conclusion de la réunion

Synthèse des échanges

L'APIJ, après présentation du support, rappelle l'historique des échanges ayant conduit à préférer le site d'Angers les Landes à celui de Trélazé initialement prévu. Pour le site de la Bodinière, les contraintes sont importantes puisqu'il y a une allée d'accès avec des arbres majestueux, que le terrain est très proche des hameaux, qu'il est de plus en zone inondable, enfin que les diagnostics écologiques font état d'une biodiversité importante. De ce fait, le site est très contraint pour accueillir les 17 ha souhaités. Le nouveau site serait à proximité, près du Bois de Verrières, les études sont en cours pour déterminer sa localisation. Les contraintes a priori sont moins fortes bien que le site soit soumis à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France puisqu'inscrit dans un périmètre de 500m depuis la maison de M. LEVAVASSEUR, de plus il existe une zone d'exposition au bruit routier depuis la RD347, et une zone non aedificandi qui correspond à une mine de fer autrefois exploitée. En matière écologique, il y a des haies d'arbres et de plans d'eau, l'emprise est en bordure du bois de Verrières, dans le parc naturel régional. Une étude écologique 4 saisons est en cours. Toutes ces contraintes ne sont pas insurmontables. Enfin, il est rappelé que c'est une zone en friche, particulièrement dans sa partie sud.

L'APIJ souhaiterait pouvoir tenir une permanence sur la ville de Saint-Barthélemy. Elle indique qu'à la suite, une réunion publique et un atelier seront tenus. Il s'agit pour ce dernier de travailler avec le public sur des thématiques particulières.

La ville remercie de ces précisions au regard des informations parfois contradictoires des articles de presse. Elle informe qu'elle ne fera part lors d'un conseil municipal, notamment en réponse à une question d'un groupe minoritaire qui veut en savoir davantage sur ce centre et sur l'intervention de M. QUENTIN.

L'APIJ rappelle que ce qui est communicable à ce jour c'est le calendrier de la concertation puisque le dialogue est engagé avec tout le monde. Un démenti sur sa localisation sur Saint Barthélémy peut tout à fait être publié si la ville le souhaite.



M. le garant rappelle qu'il pas été saisi par un groupe particulier mais que cela est possible et qu'il le redirigera vers l'APIJ. Il indique que c'est la fin de la concertation qui décidera du site définitif. C'est la discussion qui permettra de choisir définitivement.

La ville interroge sur les alternatives possibles.

L'APIJ rappelle l'historique du projet et l'impulsion en septembre pour lancer cette procédure, elle assure qu'il ne lui a pas été proposé d'autres alternatives par les représentants des institutions locales.

Le garant informe qu'il a eu un entretien avec M. VERCHERE et que celui-ci peut être sollicité. Il rappelle que l'APIJ lève les contraintes au fur et à mesure et à ce titre ne peut pas répondre par avance aux questions nécessitant des études.

La ville rappelle qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de devancer les réunions publiques, notamment au regard du transport, même si ce côté d'Angers a des problèmes à résoudre. Elle fait état d'une circulation intense sur la 347 aux heures de pointes et pose la question de l'opportunité de revoir les flux. Elle ajoute qu'il y aura forcément une fréquentation supplémentaire du fait de l'installation de cette superstructure alors que d'ores et déjà les mouvements pendulaires matin et soir sont importants.

L'APIJ répond que l'établissement ne dégradera pas les flux de manière significative.

Le garant affirme que les infrastructures de transport devront être revues, notamment les transports en commun. S'agissant de la RD347, il indique que pour l'instant il n'y a pas d'aménagement prévu à ce moment et il faudra réfléchir à l'aménagement. Il s'agira d'un des sujets de discussion de la concertation publique. Le garant rappelle qu'il a une mission de conseil pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et souligne à nouveau le sujet de la blanchisserie du linge des détenus qui pose question au regard de la loi sur l'eau.

La ville de Saint-Barthélemy confirme sa participation à la publicité de la concertation, désigne ses responsables et confirme la tenue d'une permanence dans ses locaux.

* *
*